

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 17 décembre 2018

n°08 - D 17.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

Motion relative à l'occupation du patio

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, ROUILLON Joris, BOLF Edith, LOUIE France-Dominique.

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à LBATH Ahmed), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid), FILIPPI Lionel (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), CROUZET Lucas (procuration à ROGEAT Elise), BELLON Hélène (procuration à COURTOIS Hervé), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), HABFAST Claus (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine), BARBIER Emmanuel (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu la délibération n° 04 – D 11.01.2018 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,
Vu la délibération n° 01 – D 22.06.2018 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,
Vu la délibération n°01 - D 26.10.2018 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,

Considérant que les migrants hébergés dans les locaux provisoirement inoccupés de l'Université Grenoble Alpes, n'ont toujours pas obtenu de solution de logement de la part de l'Etat ;

Le Président de l'Université Grenoble Alpes, Patrick LEVY, soumet aux membres du conseil d'administration :

- la proposition de poursuivre les modalités de maintien au Patio en respectant la capacité d'accueil fixée à 60 personnes maximum pour assurer les conditions de vie les moins dégradées possibles avec les mesures suivantes :
 - la participation au financement pour améliorer les conditions de vie en période hivernales des occupants dans la limite maximum de 6 000€ :
 - la location d'un Algeco (1 pièce + toilettes),
 - le financement de couvertures ou plaid,
 - le déplacement de la cuisine,
 - une subvention dont le montant sera à définir en fonction de l'enveloppe allouée à une association compétente pour l'achat de matériels de premières nécessités ;
- la proposition de poursuivre l'engagement de moyens financiers pour assurer la sécurité nocturne des locaux et la régulation des conflits éventuels entre occupants,
- la proposition de poursuivre la collaboration avec l'ONG Médecins du Monde et autres professionnels de santé afin qu'ils puissent intervenir sur demande de l'établissement et du collectif en prévention de risques sanitaires/d'hygiène.
- la proposition que l'Université Grenoble Alpes poursuive les démarches auprès du Préfet du département de l'Isère afin d'étudier les possibilités de régularisation.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur cette motion.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la motion ainsi présentée.

Publié le : 10.01.2019

Transmis au Rectorat le :

10.01.2019

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 décembre 2018
Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Pour le Président par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine PEVET